

COMMUNE DE JAU DIGNAC LOIRAC

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

**Vide grenier
N° TEMP 64/2026**

Monsieur Pascal POITEVIN, Maire de la Commune de JAU DIGNAC LOIRAC,

VU la Loi n° 96.603 du 05 Juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, notamment le titre III chapitre 1^{er} portant dispositions diverses concernant les liquidations, vente au déballage, soldes et ventes en magasins d'usine,

VU le décret 96-1097 du 16 décembre 1996 pris en application de la loi précitée,

VU la demande présentée par Madame Nathalie MASTELLOTTO, Présidente de l'Association « les Griffes du Cœur du 33 » en vue d'organiser un vide-grenier sur l'emplacement suivant : Place de l'Eglise.

VU les statuts de l'association,

CONSIDERANT qu'il appartient à Madame Nathalie MASTELLOTTO de prendre toutes dispositions afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de la manifestation prévue.

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Nathalie MASTELLOTTO Présidente de l'Association « Les Griffes du Cœur du 33 » est autorisée à organiser dans le cadre des ventes au déballage, un vide grenier.

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera Dimanche 27 Septembre 2026 sur l'emplacement suivant : Place de l'Eglise.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Jau Dignac et Loirac.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5: Ampliation du présent arrêté sera transmise

- au représentant de l'Etat
- à la Présidente de l'Association « Les griffes du Cœur du 33 »
- affiché à l'emplacement officiel de la commune

Fait à JAU DIGNAC LOIRAC, le 04 Septembre 2026

Le Maire
Pascal POITEVIN

